

**TABLEAU N°4 bis**

Créé par le décret n° 87-582 du 22-7-87

**Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant**

Date de création : J.O. du 28-7-87

Dernière mise à jour : -

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE INDICATIVE des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>Troubles gastro-intestinaux apyrétiques accompagnés de vomissements à répétition.</p>	<p>7 jours</p>	<p>Opérations de production, transport et utilisation du benzène, du toluène, des xylènes et autres produits en renfermant, notamment :                      production, extraction, rectification du benzène, du toluène et des xylènes et des produits en renfermant ;                      emploi du benzène, du toluène et des xylènes pour la production de leurs dérivés, notamment en organosynthèse. Préparation des carburants renfermant du benzène, du toluène et des xylènes, transvasement, manipulation de ces carburants, travaux en citerne ;                      emplois divers du benzène, du toluène et des xylènes comme dissolvants des résines naturelles ou synthétiques ;                      production et emploi de vernis, peintures, émaux, mastics, encres, colles, produits d'entretien renfermant du benzène, du toluène et des xylènes ;                      fabrication de similicuir ;                      production, manipulation et emploi des dissolutions de caoutchouc naturel ou synthétique ou des solvants d'avivage contenant du benzène, dutoluène, des xylènes ;                      autres emplois du benzène, du toluène, des xylènes ou des produits en renfermant comme agents d'extraction, d'élution, d'imprégnation, d'agglomération ou de nettoyage et comme décapants, dissolvants ou diluants ;                      opérations de séchage de tous les produits, articles, préparations, substances où le benzène, le toluène, les xylènes (ou les produits en renfermant) interviennent comme agents d'extraction, d'élution, de séparation, d'imprégnation, d'agglomération, de net-</p>

		toyage, de concentration, et comme décapants, dissolvants, diluants ;
--	--	---

		emploi du benzène comme déshydratant des alcools et autres substances liquides ou solides ; emploi du benzène comme dénaturant ou réactif de laboratoire.
--	--	--